

FF 20
PP 24

RAPPORT
DE GESTION

Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels



Le présent rapport est illustré par des photos prises lors des SwissSkills 2022 et 2023.

SwissSkills 2023

En 2023, les championnats suisses des métiers, les SwissSkills Championships, se sont déroulés sur différents sites du pays, en majorité outre-Sarine. Le Canton de Neuchâtel était représenté dans cinq métiers grâce à sept jeunes professionnel-le-s. Leur engagement, ainsi que celui de leurs proches, de leurs formateur-trice-s, des associations professionnelles, des organisations du monde du travail et des écoles professionnelles, a été salué par la cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI) lors d'une cérémonie en leur honneur. Ces rencontres favorisent les liens étroits qui sont tissés entre les différents partenaires de la formation professionnelle et participent au succès du système de formation dans le Canton de Neuchâtel.

SwissSkills 2022

Ce championnat des métiers a vu concourir plus de 1'000 apprenti-e-s sélectionné-e-s par leurs associations professionnelles. Lors de cette édition, 1'400 élèves neuchâtelois de 11^e année ont visité la manifestation et ont pu découvrir les 150 métiers présentés. L'année 2022 a aussi vu se dérouler les WorldSkills. 37 jeunes professionnels suisses ont participé à ce championnat du monde.

Dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle, le FFPP a soutenu le Team-Romandie des SwissSkills, ainsi que la participation de Romain Mingard aux WorldSkills 2022.

ABRÉVIATIONS

AFP

Attestation fédérale de formation professionnelle

ASA

Aide en soins et accompagnement

ASE

Assistant-e socio-éducatif-ve

ASSC

Assistant-e en soins et santé communautaire

CDIP

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

CFC

Certificat fédéral de capacité

CIE

Cours interentreprises

CPNE

Centre de formation professionnelle neuchâtelois

FAPP

Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel

OCOSP

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

OFPr

Ordonnance sur la formation professionnelle

OrTra

Organisation du monde du travail

SEFRI

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

SFPO

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

VAE

Validation des acquis de l'expérience

SOMMAIRE

OBJECTIFS

4

INTRODUCTION

5 | 8

1. Préface
2. Le Conseil de direction
3. L'administration
4. L'organe de contrôle
5. Les ressources

ACTIONS SUBVENTIONNÉES

9 | 14

6. Répartition des subventions
7. Apprentissage dual
8. Perfectionnement professionnel et formation des adultes

ÉLÉMENTS FINANCIERS

15 | 23

9. Bilan
10. Compte de résultat 2024
11. Annexe aux comptes
12. Flux de trésorerie

Echafauteur CFC / Echafaudeuse CFC

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU FFPP

Le FFPP est actif dans le canton de Neuchâtel et a pour mission de :

- Soutenir les entreprises formatrices notamment en participant au financement des cours interentreprises
- Encourager les actions de promotion de l'apprentissage telles que Capa'Cité
- Promouvoir la formation continue et le perfectionnement professionnels
- Participer à la formation des adultes
(obtention d'AFP et de CFC selon l'art. 32 OFPr et par des formations modulaires)



Fleuriste CFC

INTRODUCTION

1 PRÉFACE

Derrière le cœur!

Nous avons mis le FFPP dans le premier tiroir, derrière le cœur. Avec beaucoup d'émotion et de beaux souvenirs. Un quart de siècle vient de s'écouler entre 1999 et 2024. Nous refermons ici le livre d'un fonds que nous avons ouvert au millénaire nouveau pour toutes les générations d'avenir.

Nous ne pouvons retracer en quelques lignes toute l'histoire des femmes et des hommes qui ont relevé le défi et qui ont œuvré sans relâche pour mettre la formation professionnelle à la une des priorités économiques et politiques.

A l'époque, nous avons fait un pari audacieux: celui d'investir pour valoriser tous les métiers, promouvoir tous les apprentissages et encourager les jeunes à passer du pupitre à l'atelier avec les meilleures chances de réussir un parcours professionnel accompli. Ainsi naquit un fonds profondément ancré dans l'avenir.

Vingt-cinq durant, ce fonds n'a cessé de grandir, de bâtir, de soutenir. Il a offert à des milliers de personnes, jeunes en quête de vocation ou adultes en reconversion, la possibilité d'apprendre un métier concret, utile, porteur de sens. De l'artisanat traditionnel aux professions techniques, chaque dossier ouvert, chaque subvention accordée révélaient des avancées humaines rendues possibles grâce au FFPP, un acronyme devenu synonyme d'horizons nouveaux.

Ce fonds avait une première ambition simple mais puissante: valoriser l'intelligence manuelle et rendre ses noblesses à l'apprentissage dual. Il a aussi permis aux entreprises du canton, petites ou grandes, de participer activement à la formation et au perfectionnement professionnels.

Par le FFPP, avec leur engagement financier, avec davantage d'intensité au fil des ans, les entreprises formatrices neuchâtelaises ont assumé leurs premières responsabilités, celle qui consiste en particulier à transmettre des savoirs et à rendre attractives les quelque deux cents professions que l'on peut apprendre en pays neuchâtelois.

Bien plus qu'un tiroir-caisse, ce fonds fut d'abord un trait d'union entre les générations. Il a accompagné la transformation des métiers, soutenu l'émergence de nouvelles pratiques, encouragé la professionnalisation de secteurs parfois oubliés ou mal aimés. Il a convaincu les entreprises à bourse délier pour mieux qualifier les personnes au travail et lutter contre toutes les formes d'exclusion professionnelle.

À l'heure de boucler ses comptes et de laisser un horizon encore meilleur à d'autres précurseurs, le FFPP laisse derrière lui bien plus que des chiffres. Il laisse une borne, une balise, une empreinte, une trace, un chemin où chaque personne, quel que soit son âge ou son parcours, peut trouver sa place dans le monde professionnel. Le FFPP laisse aussi la marque d'un canton qui a su croire que les métiers et l'apprentissage sont bel et bien essentiels à la cohésion de notre société.

Aujourd'hui, le FFPP s'en va avec élégance. Celles et ceux qui l'ont servi ont agi fidèlement, avec le cœur, l'esprit et le sourire. Un sourire comme nous ne croyions pas qu'il en existât. Un sourire pour demain, tout simplement.

Jean-Claude Baudoin
Président 2024



2 LE CONSEIL DE DIRECTION DU FFPP

Le Conseil de direction est l'organe de décision et de gestion du fonds. Il est tripartite et composé de six membres nommés par le Conseil d'État pour une période législative, renouvelable, à savoir:

- Deux représentants des associations patronales:
Jean-Claude Baudoin
Président 2024
Directeur de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Quentin Di Meo
Chargé de projets auprès de la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

- Un représentant du Département de la formation et des finances
Stéphane Ingold
Chef de service adjoint - Services des formations postobligatoires et de l'orientation

- Une représentante de l'État chargée de questions de formation professionnelle au sein de l'État:
Natacha Erard
Responsable de la formation et du développement du personnel au Service des ressources humaines

- Deux représentantes des syndicats:
Silvia Locatelli
Secrétaire régionale UNIA

Isabelle Jaccard
Responsable finances et administration ad interim UNIA

Il est en charge de:

- Statuer sur les demandes de participations financières formulées par les bénéficiaires potentiels.
- Ratifier le budget général du fonds.
- Proposer au Conseil d'État le montant de la contribution au fonds.
- Nommer l'organe de contrôle.
- S'assurer de l'affectation correcte des sommes allouées.
- Remettre, à la fin de chaque exercice, son rapport de gestion au Conseil d'État.
- Prendre des directives d'application.

Le Conseil de direction du fonds s'est réuni à 9 reprises durant l'année 2024. De plus, certains de ses membres ont œuvré dans les groupes de pilotage et de travail en lien avec le projet de fusion avec le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD).

3 L'ADMINISTRATION DU FONDS

L'administratrice du fonds est engagée par le Conseil de direction et lui est subordonnée. Elle est chargée de l'administration et de la promotion du fonds. Elle assure le lien avec les bénéficiaires potentiel-le-s, les conseille et les assiste en vue de la préparation de leurs requêtes. Par ailleurs, elle tient la comptabilité générale et élabore le rapport annuel de gestion du fonds.

4 L'ORGANE DE CONTRÔLE

Les comptes annuels sont soumis à un contrôle ordinaire. Le Conseil de direction a nommé le fiduciaire Vigilis SA.

5 LES RESSOURCES DU FONDS

RESSOURCES POUR L'ANNÉE 2024: CHF 6'622'483

Les contributions sont perçues par les caisses de compensation pour allocations familiales actives dans le canton. Le FFPP collabore avec plus de 40 caisses.



LES EMPLOYEUR·EUSE·S DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Cotisation patronale
0.087% de la masse salariale



FONDS

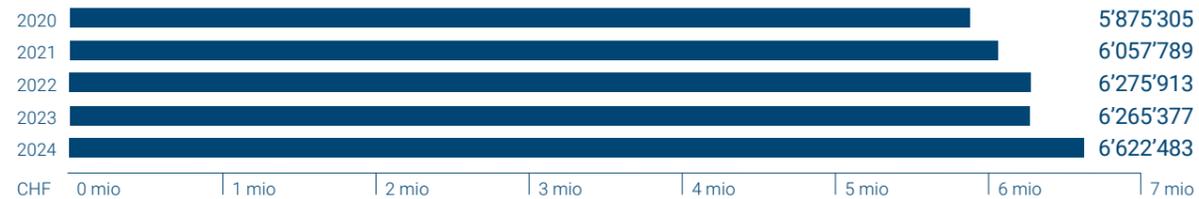


SOUTIEN POUR

- les entreprises formant des apprenti·e·s (formation duale)
- les associations professionnelles et paritaires
- les salarié·e·s du canton de Neuchâtel
- les centres d'apprentissage

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DU FONDS

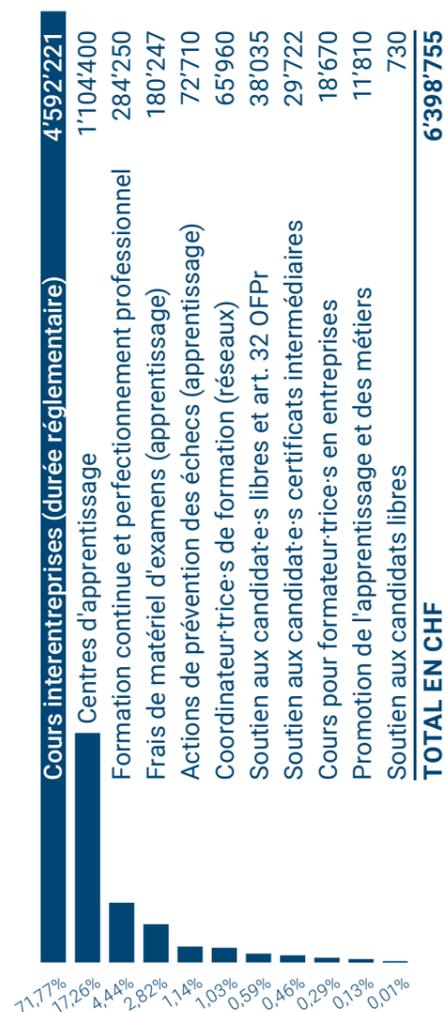
(déduction faite des frais de perception)



ACTIONS SUBVENTIONNÉES

Constructeur métallique CFC /
Constructrice métallique CFC

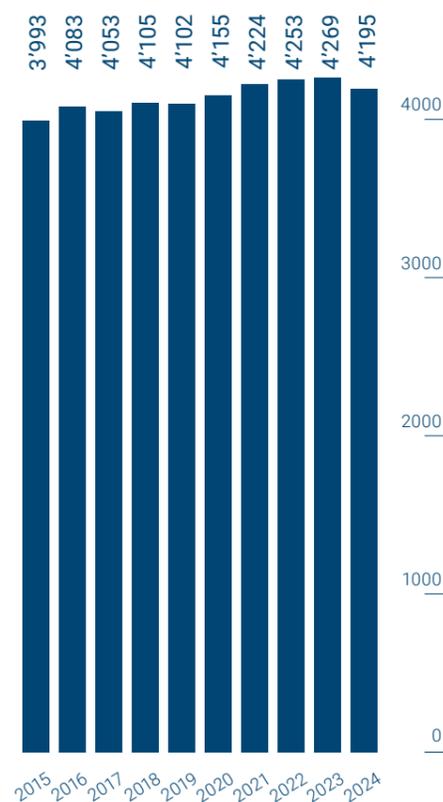
6 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



Près de 6,4 millions
de subventions accordées en 2024

7 APPRENTISSAGE DUAL

Nombre de contrats d'apprentissage AFP et CFC en cours dans le canton



Source: SFPO/OFAP

7.1 Cours interentreprises organisés par les OrTra

Les cours interentreprises sont des cours obligatoires dont la durée est réglementée dans les ordonnances ainsi que dans les plans de formation élaborés par les différentes organisations du monde du travail et approuvés par le SEFRI.

Ces cours visent à l'acquisition d'un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle et les cours théoriques. En général, les associations professionnelles en assument l'organisation.

Financement des cours interentreprises

À part une aide cantonale, les frais de cours interentreprises sont à la charge des employeurs. Dans le canton de Neuchâtel, afin d'encourager la création et le maintien de places d'apprentissage, le FFPP vient compléter la subvention du canton de manière à couvrir l'intégralité des frais de cours, jusqu'au plafond des coûts moyens suisses. Les coûts moyens suisses sont calculés par les organes de la CDIP sur la base des informations fournies par les Ortras nationales.

Vidéo explicative et liste des coûts moyens suisses sur www.ffpp.ch

En année scolaire 2023-2024

CHF 2'530'175.- de subventions

3'833 apprenti-e-s ont suivi des cours interentreprises. Les entreprises formatrices du canton ont bénéficié de subventions du FFPP pour pour 33'562 joursde CIE, tous organisateurs confondus.



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de CIE**

7.2 Cours interentreprises organisés au centre de formation professionnelle neuchâtelois

Au même titre que pour les autres organisateurs de CIE, le FFPP verse au CPNE la part non couverte par l'État des frais des cours interentreprises qu'il organise directement, avec un plafond aux coûts moyens suisses.

En année scolaire 2023-2024

CHF 1'888'351.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **le centre de formation professionnelle neuchâtelois**

7.3 Frais de matériel d'exams (procédures de qualification)

Les frais d'acquisition du matériel utilisé lors des examens de fin d'apprentissage sont à la charge des entreprises formatrices neuchâteloises. Sur demande, le FFPP subventionne ces frais à raison de 100% du montant facturé par le SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel).

CHF 180'247.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les entreprises formatrices ou les associations prof. qui regroupent les demandes de leurs membres**

1'528 apprenti-e-s neuchâtelois-e-s en formation duale ont obtenu un titre en 2024. Pourcentage de réussite: 87.7%

7.4 Centres d'apprentissage

Au vu de la complexité de certains métiers techniques, un encadrement intensif des apprenti-e-s doit être effectué dans des centres d'apprentissage, particulièrement au début du cursus de formation. Le FFPP soutient le fonctionnement des centres d'apprentissage par la couverture de 50% des salaires des enseignants, 10% de frais de locaux ainsi que 30% des achats de matériel (hors investissements). Un plafond de CHF 4'000.- par apprenti-e et par année scolaire est appliqué.

4 centres d'apprentissage

en 2024

- Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ), La Chaux-de-Fonds et Couvet
- Centre d'apprentissage Manufacture Cartier Horlogerie, Couvet
- Centre d'apprentissage Mikron SA, Boudry
- Centre de formation Swatch Group, La Chaux-de-Fonds

ont bénéficié de

CHF 1'104'400.- de subventions pour les 10 professions suivantes :

dessinateur-trice-constructeur-trice industrielle, dessinateur-trice en construction microtechnique, horloger-ère, horloger-ère de production, mécanicien-ne de production, micromécanicien-ne, opératrice-trice en horlogerie, polymécanicien-ne, praticien-ne en mécanique, qualicien-ne en microtechnique



Ce type de subvention est demandé par **les centres d'apprentissage**

7.5 Coordinateur-trice-s de formation (réseaux d'entreprises)

Dans certaines branches, les apprenti-e-s ne peuvent pas acquérir l'ensemble des compétences exigées dans une seule entreprise. Une des solutions est de les faire évoluer au sein d'un réseau d'entreprises. Le FFPP accorde un soutien à la coordination du réseau qui a également pour mission de décharger, soutenir et accompagner les entreprises dans le suivi d'un-e apprenti-e.

CHF 65'960.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les réseaux d'entreprises**

7.6 Actions de prévention des échecs et soutien aux apprenti-e-s en difficultés

Afin de pallier une éventuelle insuffisance de formation, les associations professionnelles peuvent organiser des actions de soutien ou des jours de CIE en supplément de ceux qui sont inscrits dans le plan de formation et/ou l'ordonnance de la profession concernée. Ils ne sont pas obligatoires et leurs frais sont entièrement à la charge des organisateurs qui souvent les répercutent sur les employeurs.

Le FFPP subventionne ce type d'action à raison de 50% des frais, avec un plafond à CHF 100.- par jour/apprenti-e ou CHF 12.50 par heure/apprenti-e.

CHF 72'710.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

Soutien aux candidat-e-s libres

À partir du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre du soutien aux apprenti-e-s, le FFPP a mis en place une aide aux personnes répétant les examens sans contrat d'apprentissage ni contrat de formation à plein temps. Le subventionnement se monte aux tiers des frais (cours, examens, émoluments) liés à l'année de répétition. Il est plafonné à CHF 2'500.- pour un CFC et CHF 1'000.- pour une AFP.

CHF 730.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat-e-s après répétition des examens**

7.7 Promotion de l'apprentissage et des métiers

Le FFPP a aussi pour mission de soutenir les associations professionnelles dans leurs actions de promotion des métiers qui s'acquièrent par un apprentissage dual.

CHF 11'810.- de subventions

Le FFPP soutient entre autres Capa'Cité et les SwissSkills.



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de cours**

7.8 Cours pour formateur-trice-s en entreprise

Ces cours, dont la précédente dénomination était « cours pour maître-esse d'apprentissage » permettent aux formateur-trice-s en entreprises d'acquérir les bases et outils nécessaires à la formation et au suivi d'un-e apprenti-e. Le FFPP les subventionne à raison du 25% des coûts.

CHF 18'670.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET FORMATION DES ADULTES

8.1 Formation continue et perfectionnement professionnel

Cette appellation regroupe différents types de formations proposées par des associations à leurs membres. Le fonds entre en matière pour autant que les actions soient « innovatrices, de caractère général et touchant le maximum de bénéficiaires dans la profession ou le secteur concerné ».

CHF 284'250.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

8.2 Participations financières pour des certificats intermédiaires sur la voie de brevets fédéraux

Le FFPP peut participer aux frais d'écolage, d'inscription et d'examen des personnes ayant réussi un certificat servant d'étape intermédiaire à l'obtention d'un brevet ou diplôme fédéral.

Ledit certificat doit sanctionner une fin de formation et avoir une valeur intrinsèque.

Le Conseil de direction est conscient de l'importance, pour l'économie, de bénéficier des compétences de ces diplômé-e-s « intermédiaires » qui n'ont pas toujours l'opportunité d'atteindre le niveau du brevet fédéral.

Les participations financières se montent au tiers des frais d'écolage, d'inscription et d'examen avec un plafond à CHF 2'000.-. Une liste des certificats subventionnés est tenue à jour par le Conseil de direction et publiée sur le site internet du fonds.

CHF 29'722.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat-e-s après obtention du certificat**

8.3 Soutien aux candidat-e-s préparant un CFC ou une AFP selon l'article 32 OFPr et par des formations modulaires

L'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle permet aux adultes, ayant l'expérience nécessaire, d'obtenir un CFC ou une AFP sans apprentissage en:

- se présentant librement aux examens de fin d'apprentissage, après avoir éventuellement suivi des cours de préparation
- faisant valider ses acquis (VAE)

Nouveau financement du canton

Dès le 1^{er} janvier 2022, les personnes en emploi domiciliées dans le canton de Neuchâtel et visant l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale (CFC ou AFP) peuvent bénéficier d'un soutien financier cantonal. Ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFP). Plus d'informations sur www.ne.ch/cpa.

Adaptation du financement par le FFPP

Le FFPP a refondu son système de subventionnement pour l'adapter au financement cantonal et le compléter.

Le nouveau subventionnement du FFPP peut intervenir en fin de formation, après que le/la candidat-e se soit présenté-e aux procédures de qualification. La participation est calculée à raison du tiers des frais restant à charge du candidat (cours, examens, émoluments), après l'éventuel financement cantonal, avec un plafond à CHF 5'000.- pour un CFC et CHF 2'000.- pour une AFP.

81 personnes ont obtenu en 2024 leur CFC ou AFP selon l'art. 32 OFPr

CHF 38'035.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat-e-s en fin de formation**



Maçon CFC / Maçonne CFC

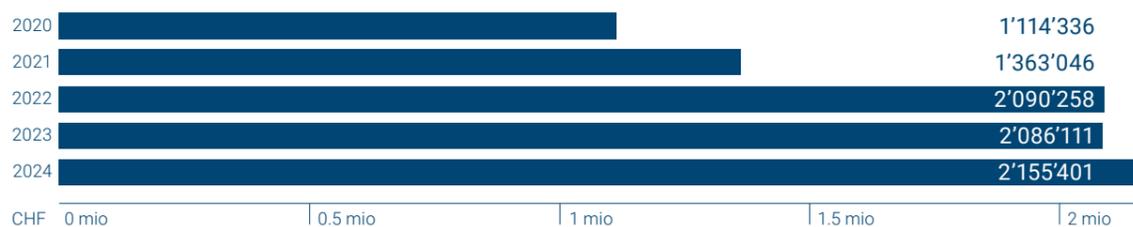
ÉLÉMENTS FINANCIERS



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024	2023
ACTIFS CIRCULANTS		
LIQUIDITÉS		
Comptes courants	2'858'810	3'899'275
Comptes épargne	505'948	1'505'259
Compte courant fonds affecté RSN 414.111.2	115'069	263'768
	3'479'827	5'668'301
CRÉANCES		
Débiteurs divers	1'120	0
Impôt Anticipé	2'131	2'786
Impôt Anticipé fonds affecté RSN 414.111.2	167	0
Avances de prestations	1'038'657	911'031
C/c État de Neuchâtel fonds affecté RSN 414.111.2	2'000'000	2'410'000
	3'042'075	3'323'817
ACTIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires contributions à recevoir	2'136'394	2'223'617
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	17'365	58'440
	2'153'759	2'282'057
TOTAL DE L'ACTIF	8'675'661	11'274'175

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES



PASSIF	2024	2023
CAPITAUX ÉTRANGERS		
CRÉANCIERS		
Créanciers divers	7'370	289
Créanciers actions de formation	14'560	359'870
Créanciers CIE	10'440	0
Créanciers Articles 32 et certificats intermédiaires	2'797	0
Salaires à payer	0	2'085
	35'167	362'244
PASSIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires divers	18'000	229'138
Transitoires CIE	2'536'046	4'427'625
Transitoires frais matériel d'examen	81'000	75'169
Transitoires prévention échecs, soutien, jours CIE supplémentaires	18'960	13'600
Transitoires centres d'apprentissage	771'000	495'000
Transitoires formation continue, perfectionnement	177'850	70'080
Transitoires coordinateur-trice-s de formation	60'000	86'000
Transitoires Art. 32, brevets, certificats	8'035	0
Transitoires promotion de la formation professionnelle	6'600	25'000
Transitoires cours pour formateur-trice-s	5'000	2'000
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	110'579	313'017
	3'793'070	5'736'629
PROVISIONS		
Provision pour pertes sur contributions	180'000	180'000
Provision pour fluctuations CIE	490'000	490'000
	670'000	670'000
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Fonds de réserve générale au 01.01	2'086'111	2'090'258
Résultat de l'exercice	69'290	-4'147
	2'155'401	2'086'111
CAPITAL DU FONDS AFFECTÉ RSN 414.111.2		
Fonds affecté RSN 414.111.2 au 01.01	2'419'191	2'998'913
Utilisation fonds affecté RSN 414.111.2	-397'168	-579'722
	2'022'022	2'419'191
TOTAL DU PASSIF	8'675'661	11'274'175

10 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

CHARGES	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
PRESTATIONS			
SUBVENTIONS POUR COURS INTERENTREPRISES			
Cours interentreprises - CPNE	1'939'580	2'039'600	2'022'011
Cours interentreprises - autres organisateurs	2'652'641	2'399'600	2'754'079
	4'592'221	4'439'200	4'776'090
SUBVENTIONS POUR APPRENTISSAGES			
Prévention échecs, soutien, jours CIE suppl.	72'710	100'000	54'070
Stages pratiques et d'échange	0	5'000	0
Frais de matériel d'examen	180'247	100'000	81'500
Coordinateur-trice-s de formation (réseaux)	65'960	100'000	136'000
Centres d'apprentissage	1'104'400	1'214'700	1'142'665
Candidats libres	730	0	0
Cours pour formateur-trice-s en entreprises	18'670	8'000	8'500
	1'442'717	1'527'700	1'422'735
SUBVENTIONS POUR FORMATION CONTINUE			
Formation continue, perfectionnement	284'250	140'000	118'580
Soutien aux candidat-e-s art. 32 OFPr	38'035	50'000	23'415
Soutien aux candidat-e-s certificats intermédiaires	29'722	30'000	25'915
	352'007	220'000	167'910
SUBVENTIONS POUR PROMOTION DE LA FORMATION			
Promotion de la formation professionnelle	11'810	60'000	57'020
	11'810	60'000	57'020
TOTAL DES PRESTATIONS	6'398'755	6'246'900	6'423'755

CHARGES	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
CHARGES DE STRUCTURE			
CHARGES DE PERSONNEL			
Conseil de direction, jetons présence	3'850	10'000	6'992
Charges salariales	0	0	138'204
Charges sociales	-635	35'900	31'751
Honoraire de gestion	138'000	157'900	0
Autres charges de personnel	0	2'000	108
	141'215	205'800	177'054
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais de locaux	6'800	6'600	6'700
Frais administratifs	937	3'800	2'360
Frais informatiques	11'303	31'400	3'344
Assurances	200	600	689
Honoraires fiduciaire	9'829	10'000	9'391
Honoraires consultants externes	6'720	6'300	23'000
Frais communication, publicité, site internet	5'000	7'200	8'101
Frais de représentation, déplacements	2'810	2'800	773
	43'599	68'700	54'358
CHARGES FINANCIÈRES			
Intérêts et frais bancaires	65	300	112
	65	300	112
TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE	184'879	274'800	231'524
TOTAL DES CHARGES	6'583'634	6'521'700	6'655'279

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

REVENUS	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
RESSOURCES			
CONTRIBUTIONS			
Contributions au fonds	6'756'655	6'753'810	6'390'043
	6'756'655	6'753'810	6'390'043
CHARGES DE PERCEPTION			
Frais de perception	-134'172	-132'000	-124'666
Frais de poursuite	0	-1'000	0
	-134'172	-133'000	-124'666
TOTAL DES RESSOURCES	6'622'483	6'620'810	6'265'377
AUTRES REVENUS			
REVENUS FINANCIERS			
Intérêts sur comptes courants et placements	6'224	0	8'059
	6'224	0	8'059
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE			
Résultat extraordinaire	24'218	0	1'696
	24'218	0	1'696
TOTAL AUTRES REVENUS	30'441	0	9'755
TOTAL DES REVENUS	6'652'925	6'620'810	6'275'133
RÉSULTAT AVANT DISSOLUTION DES PROVISIONS			
Dissolution provision pour fluctuation de la masse salariale	0	0	376'000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	69'290	99'110	-4'147

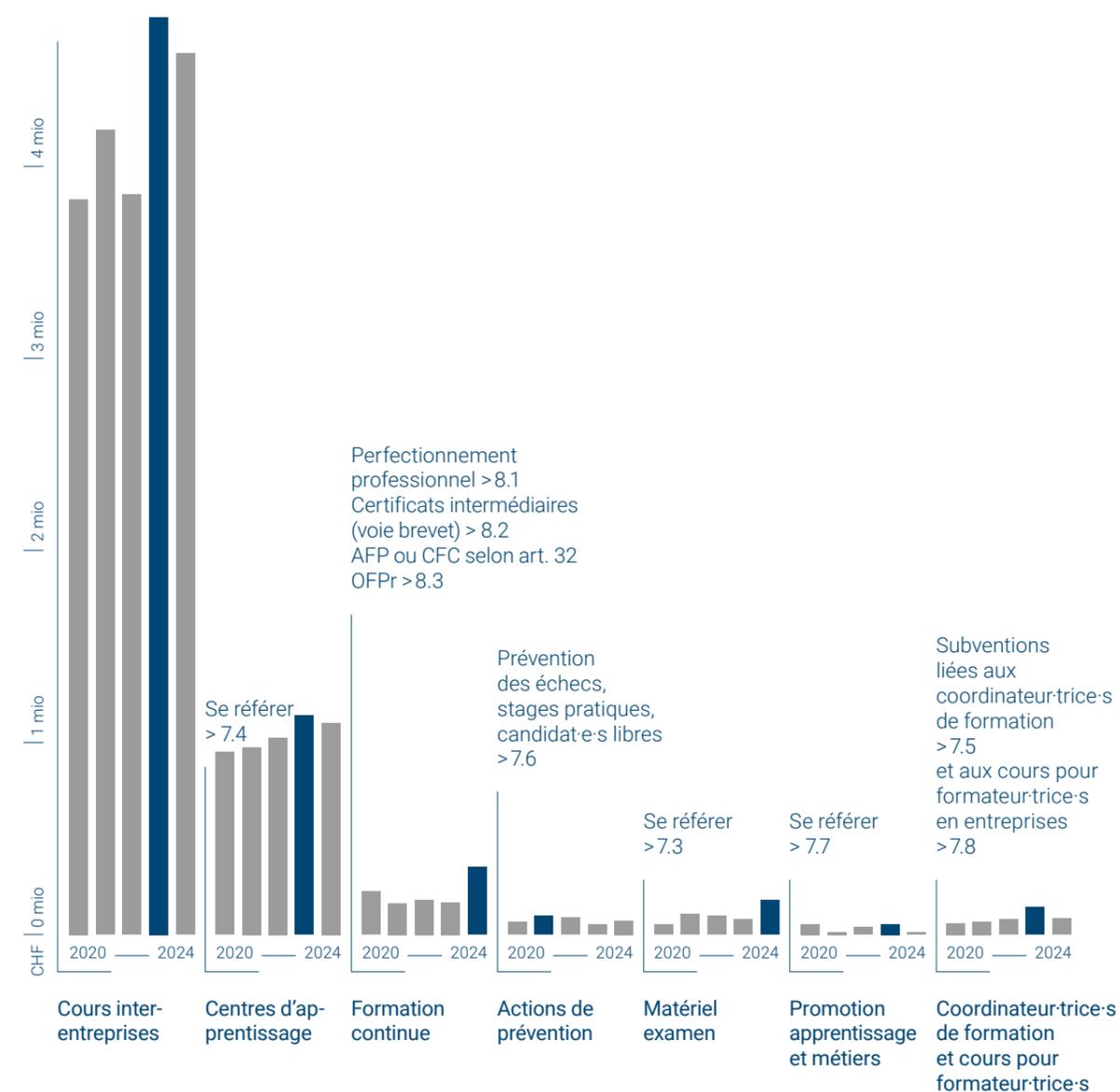
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

2020	5'243'329
2021	5'621'396
2022	5'371'784
2023	6'423'755
2024	6'398'755

CHF | 0 mio | 1 mio | 2 mio | 3 mio | 4 mio | 5 mio | 6 mio

RÉPARTITION DU SOUTIEN À LA FORMATION DE 2020 À 2024

Financement des CIE > 7.1, 7.2



11 ANNEXE AUX COMPTES 2024

Selon art. 959c C.O.

11.1 Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément au droit comptable suisse.

Le fonds découlant de l'arrêté d'exécution du décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques du 13 avril 2016 (RSN 414.111.3) est géré selon mandat reçu de l'État de Neuchâtel par le FFPP.

Conformément à l'arrêté d'exécution du décret, les sommes reçues et versées en application du décret doivent être comptabilisées par le FFPP de manière séparée. Par conséquent, le FFPP tient une comptabilité distincte spécifiquement pour le décret. Les comptes de bilan du décret sont présentés distinctement dans les comptes annuels, tandis que, conformément au principe de clarté, le compte de résultat du décret est présenté sous chiffre 11.2.

11.2 Commentaires aux comptes annuels

Fusion

Le FFPP prend fin au 31.12.2024. Au 01.01.2025, le FFPP fusionne avec le FFD et ils deviennent ensemble le FAPP. Les états financiers 2025 du FAPP sont disponibles sur le site de l'Etat de Neuchâtel sous : <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SFIN/Pages/comptes.aspx> pour les comptes et <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SFIN/Pages/budget.aspx> pour le budget.

Fonds affecté du décret

Le solde au 31 décembre 2024 au bilan du fonds affecté représente le montant des prestations que le fonds peut octroyer jusqu'en 2025 (CHF 6'500'000.- diminué des prestations 2019 à 2024).

Vous trouverez dans l'annexe à ce rapport de gestion de plus amples explications sur les activités du décret.

Compte de résultat du décret (RSN 414.111.2)

CHARGES	2024	2023
PRESTATIONS		
CENTRES D'APPRENTISSAGE		
Fonctionnement centres d'apprentissage	258'775	426'200
Investissements centres d'apprentissage	50'891	72'390
Démarchage dualisation métiers techniques	87'906	81'091
TOTAL DES PRESTATIONS	397'572	579'681
CHARGES DE STRUCTURE		
RÉSULTATS FINANCIERS		
(Revenus) et charges intérêts et frais bancaires	-403	41
TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE	-403	41
TOTAL DES CHARGES	397'168	579'722
REVENUS		
RESSOURCES		
FONDS AFFECTÉ		
Utilisation fonds affecté de l'État	397'168	579'722
TOTAL DES RESSOURCES	397'168	579'722
TOTAL DES REVENUS	397'168	579'722

12 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultat	69'290	-4'147
+/- Eléments non monétaires	0	0
- Augmentation / + Diminution des créances	-126'971	1'727'593
- Augmentation / + Diminution des actifs de régularisation	86'103	-518'350
+ Augmentation / - Diminution des créanciers	-327'077	-87'902
+ Augmentation / - Diminution des passifs de régularisation	-1'741'121	720'517
+ Augmentation / - Diminution des provisions	0	-376'000
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION (FTE)	-2'039'776	1'461'712
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
- Augmentation / + Diminution des investissements	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT (FTI)	0	0
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT (FTF)	0	0
VARIATION DES LIQUIDITÉS (FTE + FTI + FTF)	-2'039'776	1'461'712
Liquidités et placements à court terme au 01.01	5'404'534	3'942'822
Liquidités et placements à court terme au 31.12	3'364'758	5'404'534
VARIATION DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME SELON LE BILAN	-2'039'776	1'461'712

Ce tableau des flux de trésorerie ne prend pas en considération les comptes du fonds affecté RSN 414.111.2 présentés au bilan.



polygone.ch

Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels
Longues-Raies 11
CH-2013 Colombier
T 032 886 42 98
ffpp@ne.ch
www.ffpp.ch